

**Déclaration SNUDI-FO 53 – CAPD du 29 janvier 2026**

Monsieur le directeur académique,

Nous sommes réunis pour une CAPD traitant des recours concernant des appréciations finales de 4 entretiens de carrière. Défendre des recours, voilà désormais la place réduite réservée aux représentants concernant la carrière des agents de la fonction publique depuis la loi Dussopt. Cette loi en dit long sur le virage autoritaire de notre gestion ainsi que sur la considération que l'Etat accorde à ses personnels.

L'attractivité des métiers de l'Education nationale ne repose pas sur les salaires : les agents publics sont désormais à 32,7% de pouvoir d'achat perdu depuis les années 2000 pour les agents publics.

L'attractivité des métiers de l'Education nationale ne repose pas non plus sur les conditions de travail qui ne cessent de se dégrader.

Cette dégradation est la conséquence de la casse méthodique du service public d'éducation que les gouvernements successifs ont mis en œuvre depuis de trop nombreuses années. Le gouvernement Lecornu n'est pas en reste et c'est une véritable saignée qui s'annonce : plus de 2000 postes de professeurs des écoles supprimés, 151 pour notre académie, et maintenant 136 compte tenu du mépris du ministre pour les représentants des personnels ! 10 suppressions de postes pour notre département, ou depuis hier soir, 9, alors que les besoins sur le terrain n'ont jamais été aussi urgents et nombreux (remplaçants, RASED, enseignants référents...), et que de nombreux postes seront préemptés pour la mise en place des PAS et des dispositifs de l'acte 2 de l'école inclusive, pour la mise en oeuvre de l'inclusion scolaire systématique. Le SNUDI-FO 53 vous rappelle que la moyenne des élèves par classe, se situe autour de 21 en 2024 et demeure une des plus hautes des pays de l'Union Européenne (19 en moyenne) ...

**Le SNUDI-FO 53 refuse ce nouveau plan social qui poursuit le démantèlement méthodique de l'école publique.**

Alors sur quoi peut encore reposer l'attractivité du métier sinon sur le sens des missions de notre service et, pour beaucoup de collègues, sur la reconnaissance morale et financière de leur engagement professionnel promis par PPCR notamment au travers de l'avancement accéléré, de l'accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle ?

FO n'a pas signé l'accord PPCR et pour cause, cet accord a détruit le droit au déroulement de carrière en y substituant des quotas qui ne garantissent en rien l'égalité de traitement. Nous avons d'emblée dénoncé ce miroir aux alouettes de la revalorisation qui a dégradé le déroulement de carrière et appauvri les personnels en donnant l'illusion que l'engagement sur de nouvelles missions serait mieux rémunéré. En réalité, et les faits sont têtus, PPCR a augmenté les inégalités entre les collègues, la pression managériale, et créé l'épuisement face à des feuilles de route impossibles. En réalité, PPCR a instauré la mise en concurrence des PE.

Chaque CAPD depuis 2018 est venue d'ailleurs nous confirmer que le déroulement promis pour tous, sur deux grades était une pure chimère. FO revendique, conformément au statut général de la fonction publique, et en opposition totale avec PPCR, que chaque collègue puisse dérouler une carrière complète sur tous les grades en partant à la retraite.

Pour conclure, le SNUDI-FO 53 tient à rappeler que le fonctionnement désormais opaque du mouvement départemental des professeurs des écoles est indissociable de la perte des prérogatives des CAPD et du rôle des élus du personnel. La suppression des contrôles des barèmes, la multiplication des postes à profil, la réduction des possibilités d'intervention et l'opacité croissante des procédures ont des conséquences directes sur les situations individuelles des collègues, aujourd'hui laissées sans véritable recours, et en tout état de cause, sans vérification et contrôle de leurs élus du personnel.

Ces constats rejoignent pleinement les revendications portées par le collectif mouvement en Mayenne, que le SNUDI-FO 53 soutient sans réserve. La lettre ouverte adressée au DASEN, soutenue par notre organisation syndicale et signée par 224 PE du département, exprime une exaspération légitime face aux dysfonctionnements répétés du mouvement et à l'absence de transparence. À ce jour, cette interpellation collective est restée sans aucune réponse. Nous attendons des réponses précises aux revendications exprimées par les personnels. Notre organisation continuera d'agir à tous les niveaux pour le rétablissement des prérogatives des CAPD, le respect des droits des collègues et la prise en compte des revendications légitimes.